



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

*Paris, le 18 avril 2024*

**Réforme de l'assurance récolte – L'Etat poursuit le déploiement de la réforme de l'assurance récolte en déployant un réseau de 350 fermes de référence pour le suivi des prairies.**

Dans le cadre de la réforme de l'assurance récolte, qui est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'indemnisation repose désormais, pour les prairies assurées comme non assurées, sur l'évaluation de la perte par un système indiciel mesurant la production annuelle des prairies de façon à la fois simple, individualisée et stable dans le temps. L'indemnisation sera gérée et versée à compter de 2024 par le réseau des interlocuteurs agréés constitué des entreprises commercialisant des contrats d'assurance récolte subventionnables.

Dans l'objectif partagé de garantir la robustesse de l'indice et de renforcer dans la durée la confiance de l'ensemble des acteurs, et en particulier des éleveurs, l'Etat confirme le lancement ce 17 avril d'un réseau de fermes de référence pour suivre dans le temps la bonne corrélation entre l'indice et les données de terrain.

Ce réseau est déployé par Chambres d'agriculture France et l'Institut de l'élevage (IDELE) dès cette campagne 2024 sur 350 fermes de référence couvrant un large échantillon des régions fourragères françaises. Il opérera par des mesures, à fréquence régulière, de la pousse de l'herbe tout au long de la période de pousse des prairies. Un mécanisme de certification externe sera, par ailleurs, mis en place par l'Etat pour garantir le respect strict du protocole par les opérateurs du réseau.

Enfin, conformément à l'engagement du ministre Marc FESNEAU le 28 mars dernier, ce réseau de fermes de référence sera complété afin d'être en mesure de couvrir l'intégralité des régions fourragères pour la campagne 2025.

### Contacts presse

Service de presse de Marc FESNEAU

Tél : 01 49 55 59 74

[cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)

Service de presse du ministère

Tél : 01 49 55 60 11

[ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

Ministère de l'Agriculture  
et de la Souveraineté Alimentaire

Hôtel de Villeroy

78 bis rue de Varenne

75007 Paris

[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)

@Agri\_Gouv